

# Loi anti-piratage : les « pour » et les « contre »

La loi anti-piratage passée [le 18 juin en Conseil des ministres](#) aura au moins une vertu : purger les passions. Depuis deux jours, le texte n'a pas manqué de susciter des réactions d'approbation ou de franche hostilité.

Côté « pour », l'inénarrable Pascal Nègre, p-dg d'Universal France et supporteur de la première heure, a, sans surprise confirmé son soutien au texte. Au micro de nos confrères de *France Info*, Pascal Rogard de la SACD (société des auteurs compositeurs dramatiques) a naturellement fait part son approbation pour une probable loi qui remettrait dans le droit chemin des Français « *champion en matière de piraterie sur Internet* ». Merci pour eux.

La Sacem, qui gère les droits d'auteurs, estime que « *La loi Création et Internet va remettre au centre du débat la création de la musique et sa valeur.* » Couper l'accès à Internet des prétendus pirates, une mesure juste pour l'institution. « *Quand on coupe l'électricité ou le téléphone à un abonné qui n'a pas payé, on ne nous parle pas de droit de l'Homme* », argumente Laurent Petitgirard, président du conseil d'administration cité par nos confrères de vnunet.fr. « *Juguler la piraterie, c'est permettre de reconstruire les bases sur lesquelles la revalorisation du travail des auteurs va pouvoir se faire.* » .

Les opposants aux textes n'ont pas non plus mâché leurs mots. L'UFC, a fustigé « **un projet monstrueux** conçu par les marchands de disques, pour leur intérêt exclusif ». Christian Paul, un député de l'opposition (PS) a clairement fait part, selon le *Nouvel Observateur*, de son mécontentement face à une mesure qu'il juge « *dangereux* » et « *ringard sur le plan économique* ». Dans une tribune publiée dans le quotidien *Libération*, quatorze députés socialistes ont tout simplement qualifié le texte de « *croisade moyenâgeuse* » .

Dans *PCInpact*, le Geste (Groupement des Editeurs de Services En Ligne) s'est quant à lui interrogé sur « *l'absence totale de mesures sur la diffusion des oeuvres* » .

L'association de fournisseurs de services internet communautaire (AOL, Google, Dailymotion, PriceMinister et Yahoo) a de son côté souhaité que l'on ne minimise pas la portée d'une interruption de l'accès à Internet, un média de communication devenu « *indispensable* » .

Rappelons que le texte, 'Création et Internet', proposé par Christine Albanel remet à l'ordre du jour la « *riposte graduée* » . Conformément à la future loi, un internaute pris en flagrant délit de téléchargement illégal recevra un ou plusieurs courriels de mise en garde. En dernier recours, la loi prévoit la suspension pure et simple de la connexion de l'abonné sans passer par une décision de justice.